

ANALYSE DES RISQUES DE RESIDUS – CONCEPT POUR ÉVITER LES RESIDUS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE

Les producteurs et productrices bio n'utilisent pas de produits phytosanitaires chimiques de synthèse, mais ils peuvent être concernés par ces substances quand on en trouve des résidus dans leurs produits. Les résidus nuisent fortement à l'image de marque de l'agriculture biologique et peuvent menacer les ventes de produits bio. Il y a heureusement des possibilités de s'en prémunir.

Cet instrument a été développé pour les chefs d'exploitations agricoles. Il sert à déceler les domaines de l'exploitation agricole qui risquent d'être contaminés par des substances étrangères. La législation sur les denrées alimentaires exige cet autocontrôle de toute entreprise produisant des denrées alimentaires.

Manière de procéder: toutes les parties de l'exploitation qui risquent d'être contaminées doivent être recensées. Des mesures pour éviter les contaminations doivent être décrites et mises en œuvre. Important: l'analyse des risques doit toujours être faite en tenant compte de la situation de l'exploitation. Quelques points qui présentent des risques sont connus et déjà recensés dans ce document et doivent être complétés, si nécessaire, par d'autres points.

1. Dérive

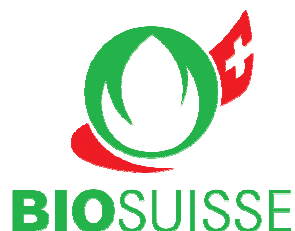
Risques de contamination

Est-ce que des parcelles attenantes à vos parcelles sont traitées avec des produits phytosanitaires?

- Non
- Oui (indiquer les sources d'émission et les parcelles à risques sur un plan et le joindre à ce document. Information concernant la dérive: Le risque de dérive doit être évalué de cas en cas. La dérive dépend également du mode d'application utilisé, du vent, de la température et des conditions topographiques.

Éviter les contaminations

- Barrière (par exemple haies, filets de protection)
- Bandes tampons non exploitées (indiquer la largeur:)
- Commercialisation conventionnelle avérée pour les lignes de bord
- Convention écrite avec le voisin travaillant en conventionnel qu'il ne traite pas dans des conditions défavorables (par exemple quand il y a du vent; ajouter une copie au dossier)
- Les lignes du bord des parcelles conventionnelles voisines sont cultivées en bio
- Des analyses de résidus sont régulièrement effectuées pour vérifier la situation
- Autres mesures:



2. Résidus de produits phytosanitaires dans le sol

Risques de contamination

Est-ce qu'on suspecte que des parcelles actuellement exploitées biologiquement ont été traitées par le passé avec des pesticides persistants (hydrocarbures chlorés tels que la dieldrine, l'aldrine, le DDT, l'heptachlore etc.)

- Non
- Oui

Éviter les contaminations

- Les parcelles contaminées ne sont plus cultivées.
- Aucune culture à risques (cucurbitaceae) n'est cultivée.
- Il existe des analyses de résidus récentes (joindre une copie au dossier)
- Autres mesures:.....
.....

3. Utilisation de machines et pulvérisateurs contaminés

Risques de contamination

Est-ce que le pulvérisateur utilisé dans l'exploitation bio pour la protection des plantes est également utilisé pour des traitements phytosanitaires avec des produits non autorisés en agriculture biologique?

- Non
- Oui

Est-ce que des semoirs ou autres machines utilisés entrent en contact avec des intrants non autorisés en agriculture biologique (p. ex. semences traitées)?

- Non
- Oui

Est-ce que les machines de récolte/récolteuses utilisées servent également à récolter des produits conventionnels?

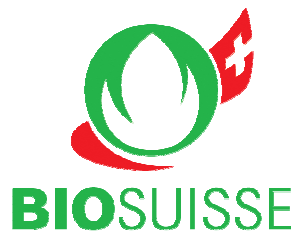
- Non
- Oui

Un appareil d'occasion a-t-il récemment été acheté qui pourrait être contaminé avec des produits phytosanitaires?

- Non
- Oui

Éviter les contaminations

- Les pulvérisateurs qui sont également utilisés pour des produits phytosanitaires non autorisés doivent être soigneusement vidés, nettoyés (avec un produit de nettoyage comme par ex. du carbonate de sodium, c.-à-d. de la soude), rincées et de l'eau doit être plusieurs fois passée dans la pompe avant de les utiliser.
- Les semoirs et autres machines qui peuvent être contaminés par des produits non autorisés doivent être vidés et soigneusement nettoyés à l'air comprimé et/ou à l'eau avant leur utilisation dans l'exploitation biologique.
- Les machines de récolte qui sont aussi utilisées pour la récolte de produits conventionnels doivent être vidées et soigneusement nettoyées à l'air comprimé et/ou à l'eau avant leur utilisation.
- Autres mesures:.....
.....



4. Contamination des emballages

Risques de contamination

Est-ce que des emballages réutilisables sont aussi utilisés pour des produits conventionnels?

- Non
- Oui

Éviter les contaminations

- Emballages séparés pour les produits bio
- Emballages à usage unique
- Nettoyage méticuleux des emballages
- Autres mesures:

5. Polluants (métaux lourds, polluants organiques)

Risques de contamination

Y a-t-il dans l'exploitation des surfaces qui contiennent beaucoup de polluants (dépassement des valeurs indicatives) à cause de leur emplacement ou de leur ancienne utilisation, par exemples des vignes, des stands de tir, des surfaces ayant reçu des boues d'épuration ou des déchets urbains, des décharges?

- Non
- Oui (Veuillez indiquer les surfaces et leur ancienne utilisation):

Éviter les contaminations

- Des limitations cantonales d'utilisation existent et sont respectées
- Des analyses régulières permettent de vérifier si les récoltes ont été contaminées
- Autres mesures:

6. Gants en latex (résidus de dithiocarbamates)

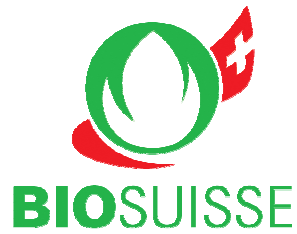
Risques de contamination

Est-ce que des produits récoltés sont manipulés avec des gants en plastique/en caoutchouc?

- Non
- Oui

Éviter la contamination

- Utilisation de gants sans dithiocarbamates (= sans latex) conformément à la recommandation de Bio Suisse
- Les produits sont encore soigneusement lavés après-coup (avant leur préparation)



7. Contamination avec.....

(D'autres points peuvent encore être ajoutés selon la situation de l'exploitation.)

Risques de contamination

- Non
- Oui; lesquels:

Éviter les contaminations

- Mesures: